

Partie I : présentation du secteur de la construction

1. L'activité économique et le marché du travail pour le secteur de la construction

Le secteur de la construction représente en Wallonie 60.160 postes de travail salariés au 30 juin 2015¹. Au sens large, la filière de la construction représente en Wallonie environ 12% du PIB, plus de 140.000 emplois salariés². D'innombrables activités économiques dépendent du secteur : producteurs de matériaux de construction, fabricants de produits et d'équipements de construction (émanant notamment de l'industrie technologique), sans oublier les négociants et les bureaux d'étude, d'architecture, de contrôle, de services immobiliers, etc.

En Brabant wallon, le secteur représente 5.608 postes de travail salariés³, ce qui équivaut à 4,5% des postes de la Province, ce qui est en-dessous de la moyenne wallonne (5.9%). Voici les quatre domaines d'activité de la construction pour lesquels le Brabant wallon est le plus spécialisé⁴ : les forages d'essai et de sondage, les travaux de démolition, la promotion immobilière et l'installation électrique.

Secteur d'activité, NaceBel 4 chiffres		Postes dans le bassin	Postes en Wallonie	Indice de spécialisation par rapport à la Wallonie
43.13	Forages d'essai et sondages	37	117	258
43.11	Travaux de démolition	35	151	189
41.10	Promotion immobilière	50	237	172
43.21	Installation électrique	1.391	7.072	160

Source : ONSS, statistique décentralisée, calculs : IWEPS

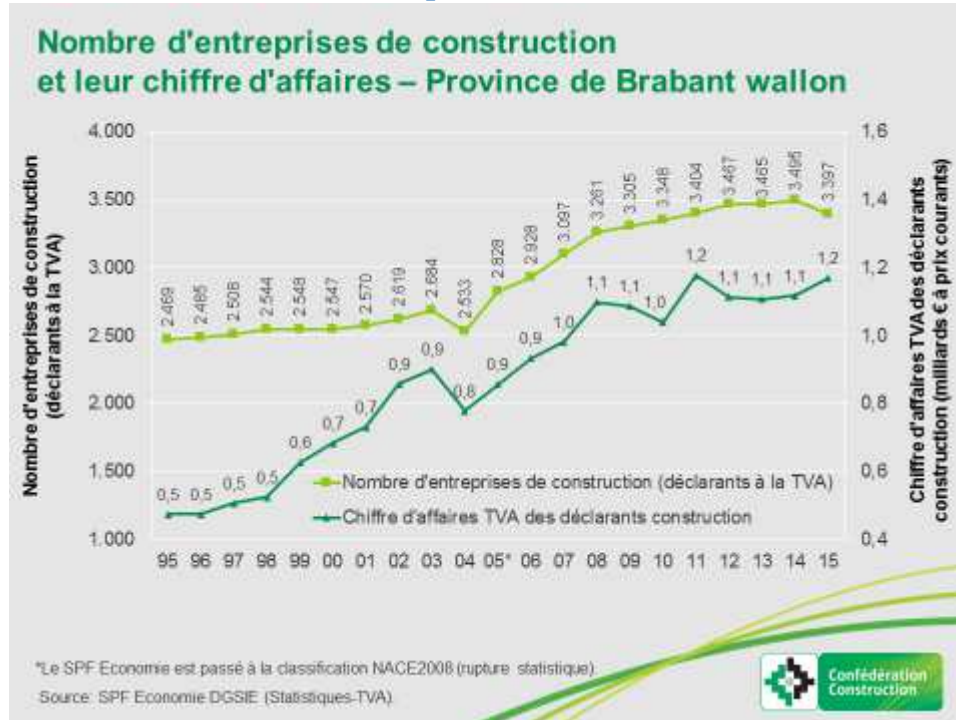
¹ Source : ONSS, statistiques décentralisée ; calculs : IWEPS

² Calculs : Confédération Construction Wallonne, sur base du coefficient multiplicateur d'emploi BFP

³ Source : ONSS, statistiques décentralisée ; calculs : IWEPS

⁴ L'indice de spécialisation est le rapport entre le nombre de postes dans le secteur d'activité en Brabant wallon divisé par le nombre de poste en Brabant wallon, et le nombre de postes dans le secteur d'activité en Wallonie sur le nombre de poste en Wallonie. Si l'indice est supérieur à 100, la zone géographique concernée est spécialisée dans le secteur d'activité.

1.1. Nombre d'entreprises et leur chiffre d'affaires⁵

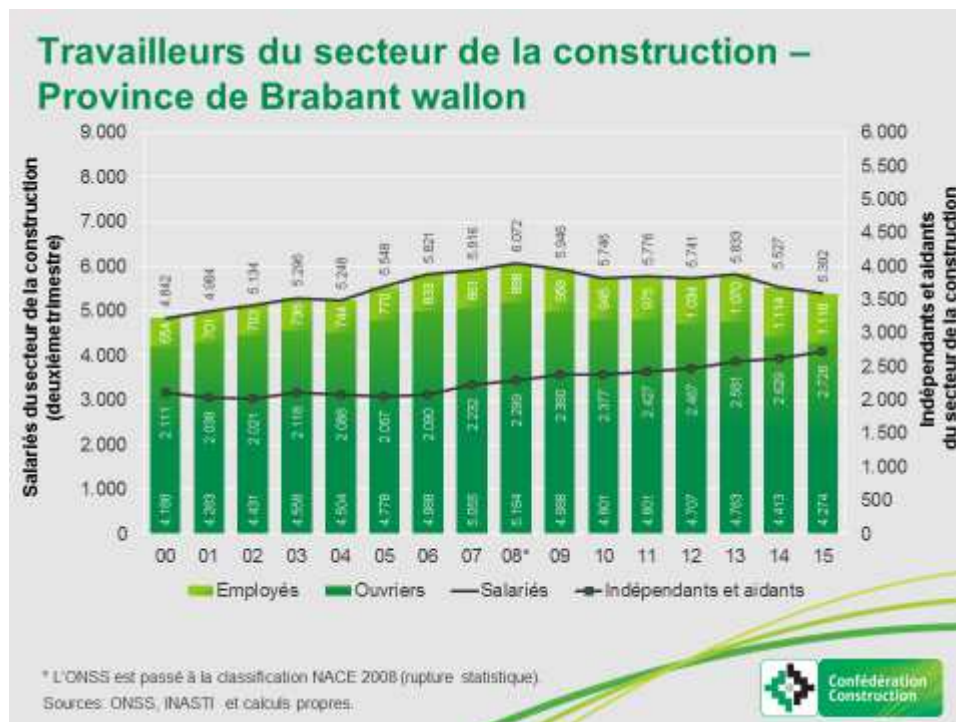


En 2015, le Brabant wallon compte 3.397 entreprises dans le secteur de la construction, en ce compris les indépendants. Ce nombre reste globalement stable depuis 5 ans, tout comme leur chiffre d'affaires.

1.2. Les travailleurs du secteur : salariés et indépendants⁶

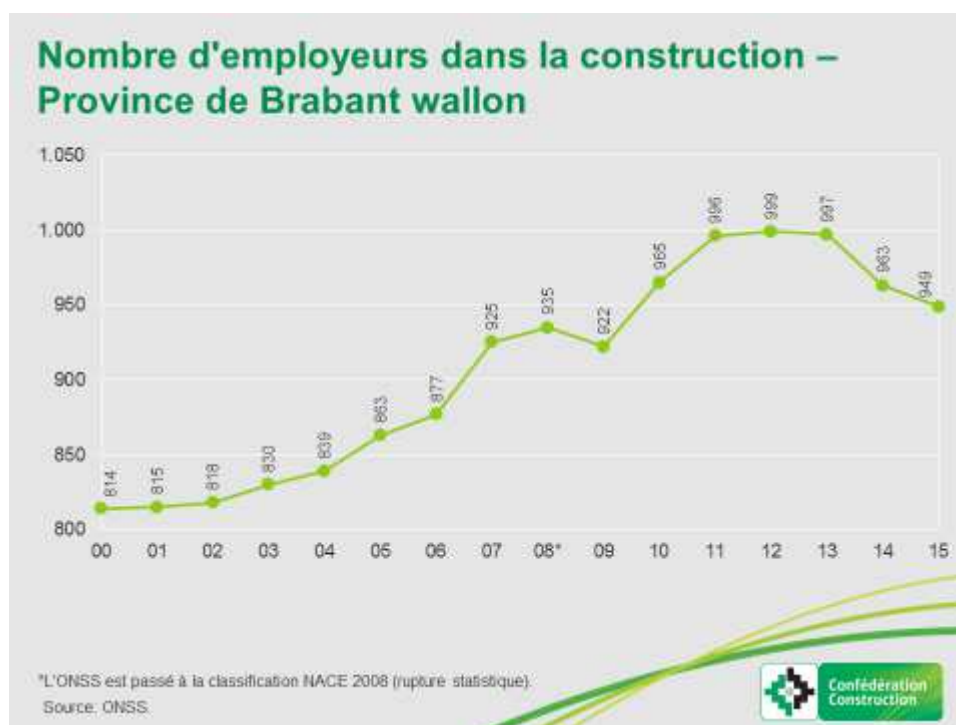
⁵ Sources : SPF Economie DGSIE ; calculs et traitement : Confédération Construction

⁶ Sources : ONSS et INASTI ; calculs et traitement : Confédération Construction

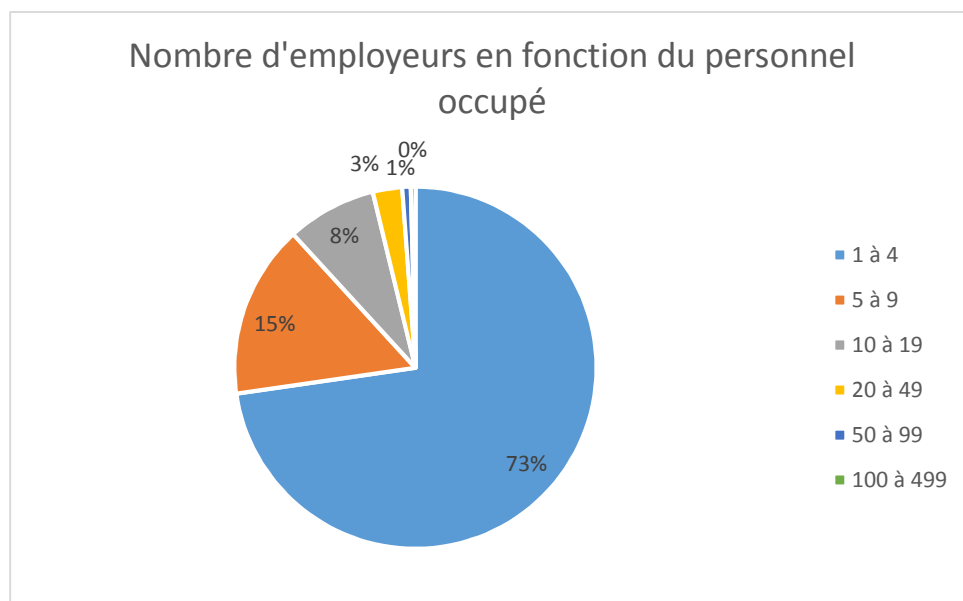


Depuis ces 5 dernières années, le nombre de travailleurs du secteur reste stable (-1,2%). D'un côté, on constate une diminution du travail salarié (-7%), et plus particulièrement une diminution des ouvriers (-11%), et d'un autre côté, une augmentation du nombre d'indépendants et

aidants (+12,4%). Nous pouvons faire l'hypothèse que de nombreux anciens ouvriers se lancent comme indépendants. La Brabant wallon compte, proportionnellement aux autres Bassins, davantage d'indépendants.



Le nombre d'employeurs a diminué depuis 2013 (-4.8%). Cette chute est cependant moins prononcée que dans certains Bassins : les chiffres du Brabant wallon ne reflètent pas la réalité nationale.



Le secteur de la construction est essentiellement constitué de très petites entreprises.

72,7% des entreprises avec personnel emploient 1 à 4 travailleurs, 99% comptent moins de 49 travailleurs.

1.3. Tendances selon le type d'activité

La Confédération Construction Brabant wallon a analysé les tendances à l'emploi selon 3 types d'activité : gros-œuvre, génie civil et autres activités spécialisées ; installations (par exemple, techniques spéciales, électricité) ; et parachèvement. Selon elle, c'est ce troisième domaine qui « souffre » le plus : on observe une diminution nette du nombre de travailleurs et d'employeurs, d'entreprises et du chiffre d'affaire. Cette diminution s'explique essentiellement par la concurrence internationale (dumping social)⁷.

⁷ Cf. Infra p. 8

Détail du nombre de déclarants construction à la TVA				
2015	Gros œuvre, génie civil et autres activités spécialisées	Installations	Parachèvement	Total
<i>Brabant wallon</i>	1.462	1.118	818	3.397
Région wallonne	11.688	7.606	6.661	25.955
Belgique	41.459	27.193	27.691	96.342

Détail du chiffre d'affaires TVA des déclarants construction (milliards €)				
2015	Gros œuvre, génie civil et autres activités spécialisées	Installations	Parachèvement	Total
<i>Brabant wallon</i>	0,61	0,37	0,19	1,17
Région wallonne	7,28	2,56	1,89	11,73
Belgique	38,47	11,76	9,17	59,40

Détails du nombre d'employeurs construction				
2015	Gros œuvre, génie civil et autres activités spécialisées	Installations	Parachèvement	Total
<i>Brabant wallon</i>	391	346	212	949
Région wallonne	4.467	2.239	2.251	8.957
Belgique	12.426	6.634	7.728	26.788

Détail du nombre de salariés construction du secteur privé				
2015	Gros œuvre, génie civil et autres activités spécialisées	Installations	Parachèvement	Total
<i>Brabant wallon</i>	2.397	2.329	666	5.392
Région wallonne	35.190	13.492	9.488	58.170
Belgique	113.336	47.555	37.904	198.795

1.4. Permis de bâtir

L'analyse des permis de bâtir est un indicateur de l'activité économique du secteur, et donc indirectement de l'emploi. Elle ne reflète cependant pas tous les travaux de rénovation.

En 2015, la délivrance de permis pour les logements résidentiels neufs a diminué de 6,3% en Région wallonne¹². La Confédération Construction Wallonne explique cette chute, entre autres

⁸ Source : SPF Economie DGSIE (Statistiques-TVA) ; traitement Confédération Construction

⁹ Ibidem

¹⁰ Source : ONSS ; traitement Confédération Construction

¹¹ Ibidem

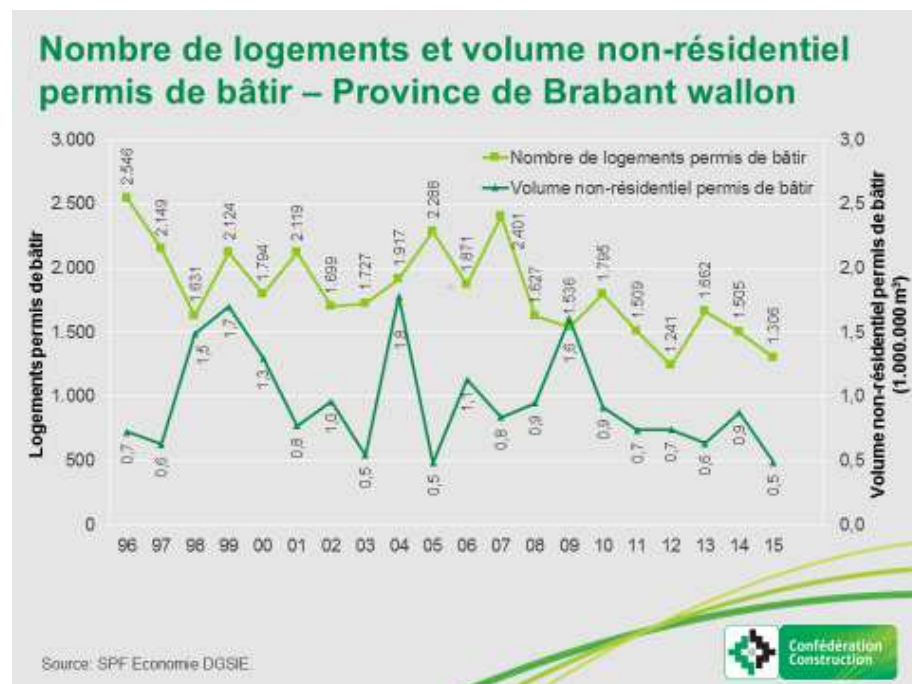
¹² Études de l'UWE sur la Situation de l'Entreprise (2016) : « Portrait(s) des Entreprises en Wallonie - Évolution », p112-113

par l'anticipation en 2014 des projets de construction suite à l'annonce de la réforme de la fiscalité immobilière wallonne. Elle relève également d'autres éléments tels que l'incertitude des ménages en matière d'emploi et de revenu, la difficulté d'obtenir un prêt hypothécaire, la morosité du contexte économique général, ainsi que la longueur et la complexité des procédures d'octroi des permis d'urbanisme.

En Wallonie, les permis délivrés pour le segment de la rénovation résidentielle connaissent une augmentation de 7,3% entre 2014 et 2015 (toutes les rénovations ne sont pas soumises à permis)¹³. La suppression, à partir de 2016, du régime préférentiel de TVA pour les travaux de rénovation des bâtiments de moins de dix ans (mesure annoncée par le gouvernement fédéral) a en outre incité les ménages à accélérer leurs projets de rénovation.

Selon les prévisions de l'IWEPS¹⁴, la croissance annuelle des investissements résidentiels (constructions et rénovations) devrait globalement rester positive (+0,4%) en 2016.

Dans le Brabant wallon, le constat est amplifié par rapport à la Région wallonne : on compte une diminution des permis de bâtir de 13% cette dernière année (construction et rénovation confondus).



En rénovation non résidentielle, les permis accordés ont également diminué. Cependant, le secteur espère que la tendance s'inverse suite au nouveau plan infrastructures 2016-2019 du Gouvernement wallon. Notons que les besoins sociétaux au niveau des infrastructures locales continuent à accroître : logements, crèches, maisons de

repos, infrastructures sportives, écoles, voiries, espaces publics, etc.

¹³ Ibidem

¹⁴ Tendances économiques, analyses et prévisions conjoncturelles, IWEPS, juin 2016, p.49

2. Les enjeux du secteur

Le secteur de la construction fait face, depuis quelques années, à différents enjeux. Nous pouvons en pointer 4 principaux qui impactent directement l'emploi, la formation et l'enseignement qualifiant : la mondialisation de l'économie, le verdissement de l'économie, les évolutions technologiques et le numérique. Aux côtés de ces principaux enjeux, nous pouvons ajouter celui de l'image du secteur et de certains de ses métiers.

2.1. La mondialisation de l'économie

Le secteur a longtemps été considéré comme non-délocalisable et protégé de la concurrence extérieure. C'est de moins en moins vrai. Dans un marché européen unifié et, plus largement, dans une économie globalisée, la compétition internationale s'accroît à tous les stades de la filière de la construction : ingénierie, production et transformation des matériaux, réalisation des ouvrages, assainissement, ressources humaines, etc.

En outre, à l'inverse du passé, la construction n'est plus un secteur « non délocalisable » et protégé de la concurrence étrangère. Ce mythe est révolu.

- La concurrence d'entreprises étrangères s'accroît progressivement depuis les années 80. Depuis 2004, nous pouvons observer une accélération de la progression. Des entreprises européennes et asiatiques arrivent, créant une nouvelle concurrence qui, bien que généralement légale, n'est pas nécessairement loyale. Ces entreprises emploient majoritairement du personnel étranger. Pour la Belgique, la Confédération Construction estime, en 2014, à 18.500 postes ETP représentés par les travailleurs en détachement (provenant d'entreprises étrangères ou des indépendants établis à l'étranger).
- Les travailleurs étrangers (européens et extra-européens) sont toujours plus nombreux sur les chantiers, en tant qu'intérimaires, sous-traitants et/ou salariés (généralement en totale légalité, mais pas toujours), créant une pression compétitive accrue (et pas toujours loyale) sur les entreprises employant prioritairement des travailleurs locaux. De plus en plus d'entreprises wallonnes font appel à de la main d'œuvre étrangère, non par volonté, mais pour que leur entreprise puisse rester compétitive sur le marché.
- Les constructeurs et fournisseurs recourent à des inputs (produits de base ou transformés) de plus en plus éloignés.

Depuis quelques années, le secteur souffre de cette concurrence. Elle est davantage marquée dans les travaux publics que chez les particuliers. Comme vu précédemment¹⁵, le nombre d'employeurs et de travailleurs ont diminué. Pendant plusieurs années, les entreprises et le

¹⁵ Cf. supra p. 3

secteur ont pourtant tiré le signal d'alarme. Récemment, les politiques régionale et nationale ont commencé à saisir le problème. Par exemple, le 28 avril 2016, la Région wallonne s'est officiellement dotée d'un « guide pratique » pour promouvoir une concurrence loyale et pour lutter contre le dumping social. Un "plan pour la concurrence loyale" a été signé le 8 juillet 2015 par les partenaires sociaux de la construction et les représentants des pouvoirs publics fédéraux : il comporte 40 résolutions à concrétiser par l'adoption de mesures réglementaires et par le lancement d'actions diverses à différents niveaux de pouvoir. De plus en plus, des clauses sociales sont insérées dans les marchés publics.

Pour faire face à cette concurrence, les entreprises doivent se différencier des autres par leur qualité ou leurs spécialités. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ce sont les entreprises les plus spécialisées ou les entreprises d'installations qui sont les moins touchées par cette concurrence. La formation de qualité des (futurs) travailleurs est donc une réponse à cet enjeu majeur.

2.2. Le verdissement de l'économie

Le verdissement de l'économie est un effet direct des politiques qui se mettent en place depuis plusieurs années aux différents échelons de pouvoir pour lutter contre le phénomène du réchauffement climatique de la planète. En 2009, l'Union européenne a adopté le « paquet Climat et Energie » qui poursuit un triple objectif : réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% par rapport aux niveaux de 1990, porter à 20% la part d'énergie produite à partir des sources renouvelables dans la consommation d'énergie totale de l'Union européenne et augmenter l'efficacité énergétique de 20% par rapport à 2005. Tous ces objectifs doivent être atteints en 2020.

Dans le domaine de la consommation d'énergie, ce sont les bâtiments qui offrent la plus grande opportunité de réduire les émissions de gaz. Se fondant sur cette constatation, la Commission européenne a repris le secteur de la construction dans sa liste des priorités pour atteindre ces objectifs.

En 2012, une nouvelle directive européenne a été adoptée : elle oblige les états membres d'imposer une exigence de consommation d'énergie quasi nulle aux nouveaux bâtiments construits à partir du 31 décembre 2020. Comme les habitations de la construction neuve ne seront pas les seules à jouer un rôle dans les objectifs 2020, il faut accorder une large attention à la rénovation des bâtiments.

C'est dans ce cadre que la Wallonie réglemente, depuis quelques années, la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB). Les normes évoluent au fil du temps et de nouvelles exigences rentrent en vigueur. Par exemple, en 2016, de nouvelles exigences sur les techniques spéciales en rénovation ont été d'application. Aux côtés du cadre réglementaire, différents incitants sont proposés par la Wallonie, par exemple l'Ecopack. Notons toutefois que ces incitants ont tendance à être revus à la baisse.

Par ailleurs, de nouvelles niches apparaissent depuis quelques années, dont la construction durable, l'écoconstruction et l'économie circulaire. Des matériaux naturels sont davantage

utilisés (bois, isolants naturels, etc.), de plus en plus de bâtiments utilisent des énergies renouvelables (le solaire, la géothermie, l'éolien), les matériaux sont davantage triés, recyclés et même réutilisés, etc. Certaines entreprises se spécialisent dans ces nouvelles niches. Généralement, les clients qui optent pour ce type de construction ou rénovation privilégient davantage les entreprises locales.

Pour répondre à ces défis environnementaux, les entreprises mettent en œuvre de nouvelles technologies et nouveaux procédés de construction. Les (futurs) travailleurs doivent y être formés.

2.3. Les innovations technologiques

Les ouvrages de construction deviennent de plus en plus des condensés complexes de technologies innovantes d'origines diverses (nouveaux matériaux, isolation, ventilation, cogénération, sources d'énergies renouvelables, domotique, immotique, acoustique, techniques spéciales, etc.), et les techniques de mise en œuvre connaissent des évolutions en profondeur.

Ces innovations sont en partie liées aux exigences liées au verdissement de l'économie, mais pas uniquement. « Le contrôle des coûts est peut-être bien le moteur d'innovation. A l'heure actuelle, nous avons besoin de matériaux nous permettant de construire plus rapidement à savoir des produits plus légers, ayant un temps de séchage plus court, et faciles à transporter. Nous assistons également à un déplacement des activités du chantier vers l'atelier. La précision lors de l'assemblage réduit les risques d'erreurs et le temps de productions »¹⁶.

Ces innovations sont progressivement introduites dans les entreprises. Les travailleurs doivent acquérir de nouvelles compétences. Le niveau général des compétences recherchées de la main d'œuvre tend à augmenter et transforme certains métiers.

2.4. Le numérique

Le numérique est peu utilisé dans le secteur de la construction. Ceci s'explique, entre autres, par la taille des entreprises qui sont constituées de 90% de TPE ou de PME ne disposant pas de personnel qualifié. Pourtant, l'effervescence autour du numérique dans la construction est aujourd'hui réelle en Europe. Ces technologies permettent de révolutionner la conception, la construction et la gestion des bâtiments et infrastructures.

Le processus BIM (Building Information Modeling) permet d'accélérer l'élaboration et la réalisation des projets tout en réduisant les coûts de conception, de construction et d'exploitation. Selon des experts de McKinsey, il permettrait d'écourter de 7% la durée moyenne des chantiers et d'abaisser de 40% les dépassements de budget.¹⁷

¹⁶Le Forem, Service d'analyse du marché de l'emploi et de la formation, « Métiers d'avenir, Etat des lieux du secteur de la Construction », Septembre 2013, p.4

¹⁷ Note stratégique : « le numérique dans le secteur de la construction », CCW, CSTC, FWEV, Greenwal, Cenaero, IFAPME, 25 juin 2015

« Outre les applications de gestion de projet, disponibles sur smartphones et tablettes, d'autres outils numériques permettent d'optimiser les processus opérationnels via un échange des informations dématérialisées en phase de construction. Par Exemple, l'étude McKinsey cite le cas des engins de chantier équipés de GPS pouvant accomplir des travaux de nivellement plus rapidement et avec un moindre risque d'erreur »¹⁸.

Certains pays voisins se sont déjà engagés dans une modernisation profonde du secteur par le numérique, par exemple l'Angleterre ou la France. Il est indispensable que la construction wallonne s'adapte à ces nouveaux procédés afin d'être la plus compétitive possible, de faire face à la concurrence internationale. Pour cela, il faut que les entreprises développent leurs compétences, et que les (futurs) travailleurs y soient formés.

2.5. Impacts sur les compétences et métiers

Comme vu précédemment, pour faire face à ces nouveaux enjeux, les travailleurs doivent acquérir de nouvelles compétences. Dès lors, les métiers évoluent : certains demandent de nouvelles compétences, d'autres mutent ou d'autres encore apparaissent.

Par exemple, avec les exigences de Performance Energétique du Bâtiment (PEB), de nombreux métiers doivent être dorénavant attentifs à l'isolation et à l'étanchéité à l'air (maçon, couvreur, plafonneur, électricien, etc.). De plus en plus souvent, les chauffagistes sont amenés à donner des conseils PEB et à compléter leurs activités avec la ventilation. Les métiers liés aux énergies renouvelables ne cessent d'évoluer : les connaissances techniques dans ces domaines ne cessent de progresser et les professionnels doivent proposer des produits de plus en plus performants. De nouveaux métiers émergent tels que le poseur d'isolant, le ventiliste ou le responsable PEB.¹⁹

Afin que les (futurs) travailleurs sont formés à toutes ces nouvelles compétences, il faut que des formations continuées soient organisées, que les formations professionnelles soient adaptées ou créées, que les supports de formation soient revus, que les enseignants et formateurs soient formés, etc. De nombreuses initiatives et outils se sont déjà mis en place²⁰.

2.6. Image du secteur et de certains métiers

Le secteur et, plus particulièrement ses métiers manuels et techniques, souffrent d'une image négative : rudesse des métiers, manque de valorisation, conditions de travail, etc. D'ailleurs, de nombreux jeunes choisissent ces filières suite à un échec scolaire, et de nombreux demandeurs d'emploi se positionnent sur des métiers du secteur car ils n'ont pas de qualification. Les stéréotypes sont présents chez les jeunes, mais aussi auprès de certains parents, professeurs, etc.

¹⁸ Ibidem

¹⁹ Cf. Infra Partie 2 Les demandes et les opportunités d'emploi, 2.3. Les métiers et fonctions d'avenir, p.9

²⁰ Cf. Infra Partie 4 Projets et actions liés au secteur de la construction et ses métiers

Notons que l'image du secteur s'est également dégradée ces dernières années suite à la médiatisation du dumping social dans le secteur.

Le secteur est convaincu que la sensibilisation et la promotion des métiers doivent commencer tôt, avant que les stéréotypes soient trop fortement ancrés. La Confédération Construction Wallonne et le Fonds de la Formation professionnelle de la Construction sont convaincus qu'il faut commencer des actions auprès des jeunes dès la fin des années primaires (10-12ans). Il serait intéressant d'étudier quels sont les métiers qui souffrent le plus d'une connotation négative et en comprendre les raisons.

Ensuite, vu les besoins du secteur d'une main d'œuvre qualifiée, avec des compétences spécifiques, l'orientation et l'information sont primordiales : il faut aider les futurs travailleurs à se lancer de manière positive dans une formation/un enseignement qualifiant menant à un métier du secteur.

Parmi les stéréotypes qui touchent également le secteur, celui du genre est également très présent. Actuellement, les femmes de la construction ne représentent encore qu'environ 1% au niveau belge. La sensibilisation des entreprises, des travailleurs et des futurs potentielles travailleuses est essentielle.

3. Les activités de secteur de la construction

« Le secteur de la construction²¹ est composé de trois grandes parties.

La première, la construction de bâtiments et promotion immobilière, comprend les sous-secteurs :

- La promotion immobilière. Ces activités consistent en la réunion de moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.
- La construction de bâtiments résidentiels et non-résidentiels. Ce groupe comprend la construction d'immeubles réalisés pour compte propre en vue d'une vente ultérieure ou pour le compte de tiers.

La seconde, le génie civil, est composé des sous-secteurs suivants :

- La construction de routes (routes, autoroutes, chaussées, pistes de décollage et atterrissage, etc.), de voies ferrées et de ponts ou tunnels.
- La construction de réseaux et de lignes (construction de réseaux pour fluides comme l'eau, le gaz et les eaux usées ; construction de réseaux électriques et de télécommunications).
- La construction d'autres ouvrages de génie civil (ouvrages maritimes et fluviaux ; lotissements de terrains avec amélioration foncière ; travaux de construction, autres que

²¹ SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, NACE-BEL 2008 Nomenclature des activités économiques avec notes explicatives

des bâtiments, pour les installations sportives extérieures comme les parcours de golf, terrains de tennis, etc.).

La troisième, les travaux de construction spécialisés, compte les sous-secteurs suivants :

- La démolition d'immeubles et d'autres constructions, la préparation des sites (déblayage des chantiers, travaux de terrassement, drainage des chantiers et terrains agricoles, etc.) et les forages d'essais et sondages.
- Les travaux d'installation électrique, de plomberie (installation sanitaire, installation de chauffage et de conditionnement d'air) et autres travaux d'installations (travaux d'isolation ; installation d'ascenseurs, portes automatiques, stores et bannes, enseignes lumineuses, etc.).
- Les travaux de finition (plâtrerie, menuiserie, revêtement des sols et des murs, peinture et vitrerie, nettoyage des nouveaux bâtiments après leur construction, etc.).
- Les autres travaux de construction spécialisés tels que les travaux de couverture, d'étanchéification des murs, ravalement des façades, construction de cheminées décoratives et de feux ouverts, travaux de maçonnerie et de rejointoiement, travaux de restauration des bâtiments, pose de chapes, etc. »²²

La Confédération Construction a tendance à regrouper légèrement différemment les domaines d'activités. Elle en distingue trois : le gros-œuvre reprenant le gros-œuvre, le génie civil et certaines activités spécialisées (démolition d'immeubles, préparations des sites, etc.) ; le parachèvement (menuiserie, couverture, travaux de finition, etc.) ; et les techniques spéciales (chauffage, sanitaire, électricité).

²² Le Forem, « Plateforme d'information Horizons emploi, Secteurs d'activités, Construction (21) », <https://www.leforem.be/Horizonsemploi/secteur/21.html>, page consultée le 03/10/2016